

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

Le jeudi 26 novembre 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GERAULT, René VAUGEUIS et Denis MARCHAND.

Absent excusé : Miguel CAMUS en début de séance donne pouvoir à Christelle BEAUDOUIN jusqu'à son arrivée.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU COMPTE-RENDU DU 27/10/2015**
- II. **ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**
 - *Validation rapport annuel 2014*
 - *Validation tarif assainissement 2016 (abonnement 2016 et consommation 2015)*
 - *Validation du rapport annuel 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*
- III. **VALIDATION TARIERS LOCATION SALLES COMMUNALES ANNEE 2016**
- IV. **FORMATION DES AGENTS TECHNIQUES**
- V. **VALIDATION COUT DE FONCTIONNEMENT POUR UN ELEVE DE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

**VI. ALSH : VALIDATION SORTIE EXCEPTIONNELLE VACANCES DE
DECEMBRE 2015**

**VII. INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AUX COMPTABLES DES
FINANCES POUR L'ANNEE 2015**

**VIII. COMMUNAUTE DE COMMUNES : PRESENTATION DE LA CONVENTION
DU SERVICE COMMUN VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNE ET COMMER**

IX. QUESTIONS DIVERSES



**I. APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU COMPTE-
RENDU DU 27/10/2015**

II. ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

a) Validation rapport annuel 2014

Présentation du rapport annuel par Christelle BEAUDOUIN.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport annuel 2014 de l'assainissement collectif

b) Validation tarif assainissement 2016 (abonnement 2016 et consommation 2015)

Christelle BEAUDOUIN présente le bilan de 2014 qui présente un excédent de 167 €.

Suite aux prévisions et réalisations budgétaires de l'année 2015, Christelle BEAUDOUIN propose de maintenir les mêmes tarifs (tarif de l'abonnement 2015 et le prix au mètre cube 2014) pour l'année 2016.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs proposés :

- Abonnement 2016 à 28,50 € HT
- Prix au m³ sur la consommation 2015: 0,85 € HT.

c) Validation du rapport annuel 2014 Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Présentation du rapport du SPANC de l'année 2014 par Christelle BEAUDOUIN

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport annuel 2014 du SPANC.

III. VALIDATION TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES ANNEE 2016

A la demande du Maire, ce dossier est ajourné et remis entre les mains de la commission des salles pour un complément d'informations et étudier les propositions faites.

IV. FORMATION DES AGENTS TECHNIQUES

A la demande du Maire, ce dossier est ajourné et remis entre les mains de la commission ressources humaines afin d'obtenir d'autres devis et étudier d'autres pistes de réflexion sur les choix à opérer.

V. VALIDATION COUT DE FONCTIONNEMENT POUR UN ELEVE DE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Aurore BIBRON présente le coût de fonctionnement de l'école de Commer pour l'année 2014/2015.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition présentée par Aurore BIBRON.

VI. ALSH : VALIDATION SORTIE EXCEPTIONNELLE VACANCES DE DECEMBRE 2015

Denis MARCHAND expose au conseil un projet pour une sortie exceptionnelle au bowling CAP Forme de Laval le mercredi 16 décembre 2015 (après-midi).

La commune prend en charge 50% du prix du transport (coût total 157€ soit 78,5€ de prise en charge par la commune).

Le centre serait fermé pendant cette sortie, si celle-ci se réalise.

La proposition tarifaire, par enfant, est la suivante :

QF	Prix de la ½ journée	Prix de l'entrée au bowling	Prix transport (50%)	Total facturé aux parents
0-599	3,33 €	6,00 €	1,50€	10,83 €
600-899	3,48 €	6,50 €	1,50€	11,48 €
900 et plus	3,59 €	7,00 €	1,50€	12,09 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs proposés. Toutefois s'il devait y avoir moins de 30 enfants inscrits à cette sortie celle-ci serait alors annulée.

VII. INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AUX COMPTABLES DES FINANCES POUR L'ANNEE 2015

DELIBERATION : Après proposition et vote à la majorité avec 11 voix pour, le conseil municipal valide l'indemnité du comptable à hauteur de 50% du montant proposé.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

✓ **Planification des vœux du maire**

Le conseil décide de fixer la date des vœux du maire au vendredi 15 janvier 2016 à 20h à la salle des Lilas

✓ **Mise en place du planning pour les élections régionales**

Scrutin du 6 décembre 2015

8h00-10h30	10h30 – 13h00	13h00-15h30	15h30-18h00	dépouillement
Mickaël DELAHAYE	Josiane COUILLEAUX	Loïc JORRE	Sandrine RAMBAUD	Josiane, Christelle, René
Stéphane MANCEAU	Damien COUILLEAUX	Aline LEBRETON	René VAUGEOIS	Mickaël, Miguel
Carine MOREL	Aurore BIBRON	Miguel CAMUS	Josiane COUILLEAUX	Sandrine

Scrutin du 13 décembre 2015

8h00-10h30	10h30 – 13h00	13h00-15h30	15h30-18h00	dépouillement
Mickaël DELAHAYE	Christelle BEAUDOUIN	Stéphane MANCEAU	Sandrine RAMBAUD	Sandrine, René, Raymond
Daniel GERAULT	Damien COUILLEAUX	Loïc JORRE	René VAUGEOIS	Aline, Loïc 4/6
Aurore BIBRON	Aline LEBRETON	Miguel CAMUS	Raymond LELIEVRE	Miguel ?

✓ **Taux de cotisation MNT pour les agents communaux**

La MNT couvre en prévoyance les agents qui souhaitent y adhérer. Cette couverture facultative bénéficiait d'un tarif négocié avec le Centre de Gestion de la Mayenne avec un taux de prélèvement de l'ordre de 1,20%. Cette convention prenant fin, le taux proposé par la MNT passe à 1,38%.

Après avoir collecté des renseignements sur les pratiques des autres collectivités en la matière via le CDG et diverses communes, il ressort qu'environ 80% des collectivités ne participent pas au financement de cette assurance facultative qui reste un libre choix des agents.

Cette couverture existe aussi chez de nombreux autres prestataires qui peuvent être consultés. Certaines communes ayant réalisé des démarches en ce sens, communiqueront auprès du secrétariat, d'autres offres qui peuvent s'avérer intéressantes pour les agents.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à la majorité avec 14 voix pour et un contre, valide le fait que la commune ne participera pas à cette cotisation qui reste optionnelle.

✓ **Pétition des habitants de la route des Haies (rue en face l'école qui mène à la 4 voies)**

Le Maire a reçu une pétition des habitants de la route des Haies pour que celle-ci passe à 50km/h. En effet, le trafic a fortement augmenté sur cette voie communale depuis la fermeture de la route départementale n°509. Les habitants expriment leurs fortes inquiétudes liées au trafic ainsi qu'à la vitesse excessive des véhicules.

Le Maire rappelle, qu'avec Miguel Camus, ils ont entrepris de nombreuses démarches auprès de l'Etat et du Département pour tenter de ré-ouvrir la RD 509, conscients des conséquences qu'y pourrait y être liées (Danger et problématiques agricoles).

Cette pétition sera transmise aux services de l'État et du Département pour essayer à nouveau de relancer ce dossier.

DELIBERATIONS : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 8 voix pour, de passer cette route à 50km/h si la réglementation l'autorise.

Il est 23h35, M. Miguel CAMUS prend place au sein du conseil et reprend donc son pouvoir de vote.

✓ **Mise en place de commissions achats**

Pour répondre aux différentes demandes, il a été créé 3 commissions achats qui sont les suivantes :

- Achats techniques,
- Achats administratifs
- Achats hygiène et restauration

Chaque commission doit faire un état des lieux de son domaine pour pouvoir optimiser et mutualiser tous nos achats.

VII. COMMUNAUTE DE COMMUNES : PRESENTATION DE LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE ET COMMER

Miguel CAMUS présente au conseil la convention du service commun voirie entre la communauté de commune de Mayenne et Commer.

Cette convention nous engage de 2016 à 2019 à hauteur de 15 000 €/an.

Une partie concernera le fauchage et l'élagage et l'autre des prestations de voiries qui allégeront le travail des agents communaux.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette convention.

Il est 01h05, la séance est levée

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Le secrétaire de séance,

Aline LEBRETON